

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération D1 n° 24-016
8.9 Culture

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Francis RIALLAND procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Franck BUNEL
M. Daniel RIPERT à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI
M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Absents

Mme Harmony LE CALLENNEC
M. Raoul LIMA

Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
28/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 21 |
| Votants | 27 |

DATE D'AFFICHAGE :
28/03/2024

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES EGLISES AVEC LA VILLE DE NEZEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de développer la culture dans les territoires ruraux ;

Considérant l'objectif du Festival des Eglises de développer et fédérer la rencontre des talents du territoire autour de la musique, en proposant des concerts de musique classique dans les églises ;

Considérant les missions du Centre d'Action Culturelle Dominique de Roux d'animer et participer à la vie culturelle et artistique du territoire, de créer et/ou pérenniser des liens avec les établissements d'enseignements artistiques, structures, et tous les publics ;

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération D1 n° 24-016
8.9 Culture

Considérant la programmation le Samedi 15 juin 2024 à 20h30, à l'église Saint Blaise de Nézel du concert « VOLKSLIEDER » Mélodies populaires, Chansons populaires, par l'ensemble instrumental cycle 3 et la classe de musique de chambre du CAC, direction musicale Magali Le Roy ;

Considérant le défraiement de 750€ pris en charge par la Ville de Nézel ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture, Patrimoine, Tourisme, réunie le mardi 19 mars 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal DAGORY, Adjoint au Maire délégué à la Culture au Patrimoine et au Tourisme.

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),

1. **APPROUVE** le partenariat relatif à la programmation du concert « VOLKSLIEDER » Mélodies populaires, Chansons populaires dans le cadre du Festival des Eglises avec la Ville de Nézel,
2. **DELEGUE** à Monsieur le Maire la signature de la convention partenariale dans le cadre du Festival des Eglises 2024
3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture des Yvelines.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **19 AVR. 2024**
Et publié/affiché le **19 AVR. 2024**

Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Béatrice DI PERNO
Secrétaire de séance

